M. Constans, ministre de l'intérieur. — Je désire qu'on aille jusqu'au bout des accusations.

M. de la Porte, — Je ne vous ai pas accusé (Si! si! au centre.)

M. le Ministre de l'intérieur. — Je désire que vous précisiez, parce qu'il est impossible qu'on s'en tienne à des réticences calculées. (Très bien! très bien! au centre).

Je déclare que je n'ai jamais reçu aucun reproche de M. de la Porte, dont j'ai été le subordonné et je le somme d'apporter à la tribune des accusations précises. (Très bien! très bien! au centre. — Agitation prolongée).

M. de la Porte monte à la tribune furieux : Je n'ai parlé que de la politique en Indo-Chine, et c'est sur ce point que je reproche toute solidarité avec l'ancien gouverneur de la Cochinchine.

Cette politique est connue et je croyais qu'il n'était pas nécessaire d'y revenir. (Bruit.—Exclamations.

J'ai fait allusion à certaines affaires sur lesquelles nous étions en désaccord avec M. Constans. Je n'ai rien à en retirer. Je m'en réfère d'ailleurs à ce que j'ai dit au mois de juin 1888 à propos de l'autorisation donnée par M. Constans au roi Noradim de rétablir le jeu des trente-six bêtes. (Bruit.)

Voix à gauche : Des faits ! des faits !

M. Causset. — Vous êtes le complice inconscient des calomniateurs.(Violent tumulte, applaudissements au centre.)

M. de la Porte. — Il y a un moyen de savoir toute la vérité ; c'est d'ouvrir une enquête.(Nouveau tapage. (Tout le centre hurle, gesticule.)

M. Méline, désespéré, agite en vain sa sonnette.

M. de la Porte. — J'ai défendu M. Richaud pendant une année entière. Ce fonctionnaire a été rappelé à la suite de dissentiments avec son prédécesseur. (A gauche le tumulte est à son comble.)

Voix à gauche. — Ce n'est pas ça! précisez les accusations.

M. de la Porte veut continuer. (Cris : Assez ! Assez ! — Tumulte incessant.) On n'entend rien.

L'ancien sous-secrétaire d'Etat terminant, dit ;

Le gouvernement peut faire toute la lumière sur ces dissentiments en donnant lecture de la dépêche du 23 mai. (Applaudissements à droite.)

M. CONSTANS

M. Constans. — Quand un ancien sous-secrétaire d'Etat monte à cette tribune en disant qu'il va préciser des accusations qu'il laisse planer sur un membre du gouvernement et qu'il descend de la tribune comme il y est monté, je lui ferais trop d'honneur en lui répondant. (Applaudissements au centre)

M. Constans soutient que la dépêche du 23 mai a été communiquée par M. de la Porte à vingt journaux au moins.

M. de la Porte proteste.

M. Constans fait son propre éloge; il parle de son honorabilité.

Il dit qu'il a des dossiers contre M. Richaud, qu'il ne les lira pas à la tribune, mais qu'il les tient à la disposition de tous.

Propositions diverses

M. Granet. — *Je propose une pension* en faveur de la veuve de M. Richaud.

M. Millerand dépose une proposition d'après laquelle la Chambre invite le gouvernement à lui communiquer le texte officiel de la dépêche de M. Richaud en date du 23 mai.

M. de la Martinière constate qu'il n'a été rien répondu aux arguments portés à la tribune.

Il lit un extrait du rapport de M. Richaud où il est dit que les cercles chinois autorisés par M. Constans sont de véritables tripots et qui ont eu pour l'autorisation des intermédiaires véreux.

Il demande la publication de toutes les dépêches de M. Richaud (Bruit à gauche.)

M. Tirard dit que le gouvernement ne peut pas accepter cette mise en demeure. (Exclamations et applaudissements ironiques à droite.)

Il ajoute que c'est un parti pris par les adversaires de déconsidérer le gouvernement.

Plusieurs voix : C'est déjà fait !

M. Millerand insiste pour la publication des documents.

Il dit qu'il faut que la lumière se fasse pour l'honneur du parti républicain.

M. Floquet déclare que la dépêche de M. Richaud n'a été communiquée à personne; mais il ajoute que le gouvernement n'est pas obligé de la publier.

La proposition de M. Millerand est repoussée par 304 voix contre 258.

M. de Baudry d'Asson. — C'est la meilleure preuve que les documents sont compromettants. (Applaudissements à droite.)

Les premiers chapitres du budget des colonies sont adoptés.

M. de Lanjuinais propose de diminuer de 169.000 fr. le crédit affecté au personnel des services civils. L'amendement combattu par le rapporteur est rejeté. Les chapitres sont adoptés.

M. de Dompierre d'Hornoy critique, au point de vue militaire, le rattachement des colonies au commerce.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

M.Rouvier propose de fixer à demain la discussion du projet relatif aux bons de Panama.

La séance est levée.

SÉNAT

Séance du jeudi 27 juin 1889

Présidence de M. Le Royer, président.

La séance est ouverte à deux heures.

Le Sénat valide l'élection de M. Le Guay dans le Puy-de-Dôme.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux travaux d'amélioration du port du Havre et de la Basse-Seine.

M. Teisserenc de Bort propose d'établir une taxe proportionnelle à la valeur des marchandises de manière à arriver à un produit moyen de seize centimes par quintal. On pourrait aussi arriver à dégager l'Etat de toute charge.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

NOUVELLES DU JOUR

Un mariage princier

Londres, 27 juin. — La reine a donné aujourd'hui son consentement aux fiançailles de la princesse Louise, fillé aînée du prince de Galles, au comte de Fife.

La Suisse et l'Allemagne

Berne, 27 juin. — Les deux Chambres ont voté, sans discussion, les avances de crédit demandées par le Conseil fédéral.

Le Conseil d'Etat a adopté, à l'unanimité, une loi instituant un ministère public, *chargé spécialement* de la police des éléments étrangers.

Le ministre de la justice a donné d'intéressants renseignements sur l'intolérance et l'indifférence dont se plaint la note du gouvernement allemand.

Depuis 1885, c'est par douzaines que le Conseil fédéral a remis des décrets d'expulsion contre les agitateurs socialistes et autres, tous allemands, autrichiens ou russes, parmi lesquels il y en avait beaucoup ayant des rapports avec la police allemande.

L'un d'eux a même reçu, dans la prison de Bâle, son traitement mensuel de la police allemande.

En 1885, 18 ont été expulsés d'un seul coup, de diverses villes de Suisse.

Le ministre a qualifié l'ère de 1884 à 1885, d'ère peu glorieuse des expulsions.

Guillaume II

Berlin, 27 juin. — La *Post* déclare dénuée de fondement la nouvelle que l'empereur ferait, en *août, un voyage en Italie, et se rendrait, de là, en* Grèce.

La grève de Castres

Castres, 27 juin. — Une soixantaine d'ouvriers sur 450 grévistes sont rentrés aux ateliers. La grève continue dans le plus grand calme.

Statue à un astronome

Paris, 27 juin. — Aujourd'hui, a eu lieu, à l'Observatoire de Paris, l'inauguration de la statue élevée à la suite d'une souscription internationale, à la mémoire de Le Verrier.

Des discours ont été prononcés par MM. Mouchez, directeur de l'Observatoire, Tisserand, directeur du bureau des longitudes, et Bertrand, membre de l'Académie des sciences.

Le banquet du Congrès littéraire. — Tumulte

Un de nos correspondants particuliers de Paris nous adresse la dépêche suivante :

Paris, 27 juin. — Ce soir, a eu lieu, à l'Hôtel Continental,le banquet de clôture du Congrès littéraire.

Des incidents tumultueux s'y sont produits.

M. Jules Simon venait de prononcer un discours très applaudi, lorsque M. Philibert Audebraud, prenant la parole à son tour, crut devoir faire quelques allusions à la politique.

M.Théodore Cahu (Théocritt) se levant tout à coup, cria, par deux fois, d'une voix retentissante : Vive Boulanger!

Un tumulte effroyable s'ensuivit. On chercha, sans y réussir, à expulser M. Cahu.

L'*Agence Havas* nous envoie, de son côté, le récit de cet incident :

Dans son discours, M. Ph. Audebraup parle du coup d'Etat. Plusieurs convives protestent. M. J. Simon invite l'orateur à ne pas parler politique. L'incident paraît terminé quand ce cri part de l'extrémité de la salle : A bas les boulangistes!

M. Th. Cahu riposte par le cri de : vive Boulanger! Le tumulte recommence.

M. Gung'l, secrétaire de la rédaction de l'*Evénement*, (ancien secrétaire général de la mairie de Roubaix), se précipite sur M. Cahu, à qui il jette sa carte au visage.

M. Cahu est vivement pris à parti.

M. Fallières, ministre de l'Instruction publique, qui assiste au banquet, veut sortir. M. J. Simon parvient à retenir le ministre, puis il rétablit l'ordre.

M. Fallières prononce ensuite une allocution sans faire allusion à l'incident. Il porte la santé de tous les secrétaires.

Plusieurs autres discours sont prononcés par des membres du Congrès.

Au Conseil des ministres

Paris, 27 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

SECOURS AUX INONDÉS

M. Constans a fait signer un projet de loi qu'il déposera aujourd'hui sur le bureau de la Chambre et portant ouverture au ministère de l'intérieur d'un crédit d'un million pour venir en aide aux populations éprouvées par les orages et les inondations.

CONSEILS MUNICIPAUX DISSOUS

M. Constans a également fait signer des décrets prononçant la dissolution des conseils municipaux de Grayan-et-l'Hôpital (Gironde), et Blaizy-Bas (Côte-d'Or.)

Ces deux assemblées sont divisées en deux fractions numériquement égales et, par suite, aucune question ne peut être résolue.

LE BUDGET DES COLONIES

Les ministres se sont entretenus ensuite du budget des colonies qui doit venir aujourd'hui à la Chambre.

LES ÉTABLISSEMENTS CAIL

Ils se sont occupés également de la question relative aux établissements Cail.

Le ministres de la guerre et des finances ont été chargés d'examiner cette affaire; ils feront connaître dans le prochain conseil la résolution à laquelle ils se seront arrêtés.

Les élections aux Conseils généraux

Paris, 27 juin. — Le décret convoquant les électeurs pour le renouvellement des Conseils généraux et d'arrondissement, le 28 juillet, sera promulgué lundi au *Journal officiel.*

M. le comte de Paris en Suisse

Paris, 27 juin. — Nous apprenons que M. le comte de Paris doit quitter Sheen-House vers le 2 juillet pour se rendre en Suisse, à Vevey, où il recevra des délégations des comités de l'Est, du Sud-Est et du Midi.

Le prince arrivera à Vevey le 4 et y séjournera jusqu'au 8 juillet, peut-être même jusqu'au 10.

Fraude de 1,300,000 francs

Paris, 27 juin. — Le parquet instruit en ce moment une affaire relative à des fraudes commises au préjudice du Trésor, et ce préjudice atteindrait, d'après le rapport d'un expert, le chiffre de 1,300.000 fr.

L'inculpé est un fabricant de vin de raisins secs.

Ce fabricant ne declarait, paraît-il, aux employés de la régie, chargés de visiter son usine, qu'une cuvée au lieu de cinq qu'il produisait en peu de temps, en précipitant les cuvées à l'aide de la levure.

D'après les renseignements fournis par un ancien *ouvrier de la maison*,deux employés de la régie se seraient rendus complices de la fraude; ils auraient reçu, chaque mois, pour ne pas la dévoiler, une somme de 500 francs.

L'enquête, qui ne fait que commencer, établira si cette dernière accusation est justifiée.

Double condamnation capitale

Constantine, 27 juin. — La cour d'assises a condamné hier 2 indigènes à la peine capitale, ce qui porte à 12 le nombre de condamnés à mort actuellement dans la prison de Constantine.

Les sauterelles en Algérie

Constantine, 27 juin.— Aucune nouvelle défavorable concernant les sauterelles dans les environs de Constantine n'est signalée.

Quelques vignes et blés sont légèrement attaqués près de Dizof.

Accident de chemin de fer en Amérique

New-York, 27 juin. — Une collision s'est produite entre deux trains de marchandises près de Latroze, *sur le chemin de fer de Pensylvanie.* Il y a eu sept tués.

Conversion de la dette Egyptienne

Londres, 27 juin.— On assure que M. Waddington a déclaré à lord Salisbury que la France consentira à la conversion de la dette privilégiée d'Egypte, non seulement moyennant la fixation de la date de l'évacuation, mais aussi moyennant l'annulation de la convention anglo-turque conclue à Constantinople par M. Drumond-Wolff.

Une dépêche du Caire annonce que le gouvernement *refuse de traiter la question de l'évacuation* conjointement avec la conversion.

M. Vincent, actuellement à Londres, est attendu au Caire.

M. Richtstofen, actuellement à Paris, va partir pour l'Allemagne.

Voyage du roi de Serbie

Kraguiewatz, 27 juin. — Le roi Alexandre, accompagné des régents Proditch et Bélimarkowitch, des ministres et de leur suite, est arrivé hier à cinq heures de l'après-midi.

Ils ont reçu l'accueil le plus enthousiaste de la part de la population, venue, de tous les points de la Serbie pour assister aux fêtes.

Son arrivée a été annoncée par des coups de canon et des sonneries de cloches.

A *son entrée en ville, le roi Alexandre a été* salué par le maire, qui lui a présenté le pain et le sel; il a exprimé le vœu que ses peuples soient de tous temps aussi inséparables de sa dynastie que le sont le pain et le sel.

Partout la foule a acclamé le roi,qui s'est rendu d'abord à l'église, où il a été reçu par le métropolite Michel.

Les socialistes étrangers en Suisse

Berlin, 27 juin. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, après avoir terminé une série d'articles relatifs aux mouvements socialistes et anarchistes, dont, d'après elle, la Suisse serait le théâtre, annonce son intention de démontrer le peu de cas qu'il y a lieu de faire des déclarations de M. Droz, membre du conseil fédéral, au cours de la récente *interpellation sur l'affaire Wohlgemuth.*

D'après la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, les explications fournies à la Russie et à l'Autriche par le Conseil fédéral suisse sont conçues dans les termes les plus polis et n'ont pas le caractère de polémique que l'interpellation semble faire supposer.

LETTRE PASTORALE

ET

MANDEMENT

DE

Mgr. L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI

à l'occasion de la

PRISE DE POSSESSION DE SON SIÈGE

Suite, — Voir le numéro d'hier,

III

Contre les adversaires, qu'ils le soient, de la vérité évangélique et de l'Eglise seule dépositaire de cette vérité, *quelles doivent être*, N. T. C. F., les armes des vrais fidèles et de leurs chefs spirituels ?

Nous répondons d'abord : la vertu. Tous, prêtres et fidèles, vous êtes en quelque façon le sel de la terre : or, dit le Sauveur, si le sel vient à s'affadir, qui lui rendra ou remplacera sa force (1) ? La foi peut se conserver quelque temps dans une société chrétienne où les vertus évangéliques s'affaiblissent ; mais le péché, qui altère tout, mine alors peu à peu la foi, comme ces insectes qui, dévorant au jour le jour fruits, fleurs et bourgeons d'une plante vigoureuse, finissent par en épuiser la sève et par y éteindre la vie, Ce sont les principes qui font les mœurs : mais les mœurs, à leur tour, exercent une puissante réaction sur les principes. Prêtres, soyons donc de saints prêtres ; catholiques de tout rang, qui formons ce que l'apôtre saint Pierre n'a pas craint d'appeler *une nation sainte, un sacerdoce royal* (2), soyons de pieux et dignes catholiques : par cela même, par cela seul, nous aurons déjà merveilleusement travaillé à la conservation et au développement *de la foi dans notre bien-aimé Pays.*

Notre seconde force, Très Chers Frères et dignes Coopérateurs, sera l'union. Vous connaissez cette dernière, cette touchante prière, adressée par le divin Maître à son Père céleste et couronnant l'allocution — Nous allions dire le vœu, le testament — qui suivit la Cène eucharistique : « Qu'ils soient comme un » nous-même !... Et je ne vous prie pas seulement » pour eux, mais aussi pour ceux qui devront la foi, leur » prédication; que tous soient un! Comme Vous êtes en » moi, ô mon Père, et comme je suis en Vous, qu'eux- » mêmes soient ainsi en nous !... Oui, qu'ils soient » un comme nous sommes un! Je suis en eux ; ils sont » en moi : qu'ils soient donc consommés dans l'unité. » Quel pénétrant langage! Et le Sauveur fait de cette unité la condition de la conversion du monde: *Ut credat mundus*, afin que le monde croie, *mon Père que vous m'avez envoyé* (3) Mais, si cette unité était la condition de la conversion du monde à la foi, n'est-elle pas aussi une importante condition de sa persévérance dans la foi, et de son retour à la foi ?

Jamais, du reste, semble-t-il, l'unité ne fut plus facile; jamais la division n'aurait eu moins d'excuses entre catholiques que de notre temps.

L'objet et les formules de la foi, sur lesquels dix-huit siècles avaient répandu tant de lumières, ont reçu du concile du Vatican plus d'une clarté nouvelle, en particulier, sur le seul point qui semblât de nature à inquiéter, pour l'unité doctrinale, une consécration définitive dont ceux qui l'appréhendaient ne sont pas moins heureux aujourd'hui que ceux qui la sollicitèrent.

Sur la chaire infaillible de Pierre est assis, depuis *onze années*, un grand Pape, dont la haute autorité, l'esprit pénétrant, le savoir, la sage fermeté et la bénignité paternelle inclinent comme naturellement à une soumission respectueuse et filiale. Ses *épreuves*, magnanimement supportées, ajoutent encore à la vénération et à l'amour du monde catholique. Le monde infidèle, les nations hérétiques et schismatiques ne méconnaissent ni la sainte majesté de son attitude, ni l'imperturbable *équité de son* esprit, de ses paroles et impérissables alors même qu'un caractère sacré ne leur assurerait pas l'immortalité vont, d'année en année, par tout l'univers, diriger, amender, stimuler et encourager l'action des Pasteurs, l'initiative des publicistes, le mouvement des groupes influents qui conduisent les nations, le concours de tous les catholiques aux œuvres qui intéressent le salut et le bien des sociétés *civiles et religieuses. Quand donc une* autorité fut-elle moins discutable et moins discutée? Quand parut-elle plus vénérable et plus attrayante? Quand, humainement, l'union catholique fut-elle plus aisée et dut-elle être plus étroite qu'autour de Léon XIII ? Aussi N. T. C. F., non-seulement nous sommes et nous serons toujours les fils obéissants du vicaire de Jésus-Christ, mais nous l'aimons et nous l'aimerons, comme le Père du monde chrétien, le « Saint Père », suivant l'expression touchante de notre langage filial; nous lui serons, au besoin, dévoués corps et biens, ainsi qu'il convient à de vrais fils.

C'est la suite de Notre sujet et Notre devoir, non, grâce à Dieu, aucun besoin que nous pressentions, chers Coopérateurs, qui nous amènent à vous rappeler l'union qui doit exister entre l'évêque et le clergé de son diocèse. Pour cette union aussi, on n'en saurait douter, le divin Sauveur a prié à la Table eucharistique, en priant *pour l'union de ceux qui devaient recevoir la foi par la prédication apostolique* (4). S'il importait, en effet, que les Apôtres et les *successeurs des Apôtres fussent unis à Pierre*, aux successeurs de Pierre et entre eux tous, n'est-il pas permis de dire que, à plus forte raison, les disciples associés au ministère de l'apostolat devaient et devront toujours être unis à ceux qui partagent le caractère et l'autorité de l'apostolat ? De Notre côté, s'il plaît au cœur humble et doux de Notre Seigneur Jésus-Christ, comme Nous le lui demandons, Nous ne perdrons pas de vue la recommandation qu'il Nous fait adresser par le Prince de ses Apôtres, d'être, parmi vous, *non ut dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo* (5). Du vôtre, Nous n'en avons aucun doute, vous Nous serez unis par le respect ; unis par une obéissance conforme aux règles et à l'esprit de la sainte Eglise; unis, dans la mesure juste et charitable, par l'affection et le dévoûment. Car les Evêques, selon la parole du grand Apôtre, *sont établis pour gouverner l'Eglise de Dieu* (6) *avec responsabilité des âmes qui leur sont confiées* (7); et le même apôtre demande, dans l'intérêt commun, que la soumission filiale des administrés permette au supérieur de *remplir sa tâche avec joie, et non avec gémissements* (8).

Ce n'est pas seulement entre les ministres de son Eglise, N. T. C. F., que le Sauveur a voulu fonder une unité parfaite sur les bases de la hiérarchie et de la charité; c'est entre tous ceux, nous l'avons vu, à qui les Apôtres devaient transmettre la foi au Rédempteur du monde. Tous les fidèles doivent donc être unis, d'abord à leurs Pasteurs, puis les uns aux autres, unis dans une affectueuse fraternité. Il ne doit pas y avoir parmi eux, en dehors de l'enseignement des Pasteurs ou de l'interprétation autorisée de cet enseignement, il ne doit pas y avoir de divisions doctrinales, ni, dans l'ordre des intérêts religieux, de parti hostile à un autre parti; encore moins une tendance funeste à se méconnaître mutuellement, à supposer le mal les *uns chez les autres, à engager entre eux des polémiques amères. La charité ne panse pas le mal* (9), dit l'Apôtre ; et vous savez quels ont été, en cette matière, les avis répétés par notre auguste Pontife Léon XIII, sous toutes les formes que peut revêtir l'enseignement paternel, aux fractions qui se dessinaient plus ou moins chez divers peuples catholiques. Nous avons donc la pleine confiance de voir régner, dans ce cher et illustre diocèse, une fraternelle charité. Il existe, vous le savez, un tribunal pacifique et souverain, pour résoudre les différends qui viendraient à s'élever au milieu de Nous : que la pensée de ce véritable tribunal de paix vous tranquillise et vous préserve de toute agitation. Usons avec sérénité et voyons de bon œil qu'on use autour de nous d'une liberté consciencieuse d'opinions et de toutes les libertés utiles, dans les limites où la sainte Eglise les permet; au delà de ces limites, ne nous constituons pas trop facilement les juges de nos frères, de nos Pasteurs, des amis et des ouvriers du bien. — *Sint unum!* Oui, Seigneur Jésus, qu'ils soient un en vous, tous les gens de bien, tous les chrétiens de ce diocèse qui, par votre miséricordieuse bonté, ont reçu, *conservent, pratiquent, honorent, propagent* et recommandent par leurs œuvres la foi prêchée par vos Apôtres !

N'avons-nous pas besoin de la plus fraternelle union, N. T. C. F., pour remplir un quatrième devoir, qui s'impose aux chrétiens de tous les temps, mais que tant de circonstances nous recommandent si hautement à cette heure : le devoir du zèle catholique ?

L'Esprit-Saint n'a pas attendu la promulgation de la loi nouvelle pour nous rappeler que, d'ordre divin, nous avons tous mandat pour nous intéresser au bien de notre prochain : *Mandavit unicuique de proximo suo* (10). Mais combien, depuis la descente de l'Homme-Dieu ici-bas, cette responsabilité fraternelle a pris un caractère tout à la fois plus grave et plus aimable ! Quel code de la charité, après l'Evangile, que la première Epitre de l'Apôtre saint Jean (11)! Quel commentaire du double et indivisible commandement divin : *Vous aimerez Dieu de tout votre cœur, et votre prochain comme vous-même* (12) !

L'une et l'autre partie de ce précepte ont été admirablement comprises, Nous le disons avec fierté et bonheur, N. T. C. F., dans ce grand diocèse ; il s'agit maintenant de persévérer, de ne rien perdre d'un si bel élan, et, s'il se peut, d'en accroître encore la fécondité.

A vous, d'abord, prêtres du Seigneur, d'en donner les premiers l'exemple. Mais nous devons commencer par consacrer de ses actes. Des écrits qui resteraient nos meilleurs soins à la portion la mieux définie et la plus nécessaire de nos devoirs de zèle, c'est-à-dire à l'accomplissement parfait de notre saint ministère : *Ministerium tuum imple* (13) est la recommandation suprême de saint Paul à son disciple Timothée. Scrutons ces mots expressifs, dont le sens s'est peut-être affaibli dans nos intelligences par un usage fréquemment distrait ; nous y trouverons l'idée de la conscience exigeante et l'inépuisable dévouement que nous devons porter au service de Dieu et des âmes. Entre toutes les parties de cette tâche, permettez-Nous de vous recommander en particulier dignes et chers Coopérateurs, l'instruction des grands et des petits. — L'instruction des grands: que de raisons n'avons-nous pas de nous écrier avec le psalmiste : *La lumière des vérités a diminué chez les enfants des hommes ; chacun répète à son voisin de vains propos et des mensonges* (14). Ces futilités, ces mensonges perfides, il faut en prévenir ou en arrêter l'effet, beaucoup moins *en les réfutent l'un après l'autre*, qu'en donnant aux fidèles, avec l'étendue et selon les formes qui conviennent à leur condition, une solide et lumineuse instruction chrétienne.— L'instruction des petits ; quelle impérieuse obligation ! Nous ne savons si le temps approche où tout enfant de la France recevra l'instruction humaine que réclament ses intérêts et ceux de notre pays : Nous appelons, quant à nous, ce temps sincèrement : mais à quoi nous aspirons davantage c'est l'instruction et l'éducation chrétiennes de l'enfance. *Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis* (15) : assurément, si les âmes de ces petits, dont les pères et mères croient en Jésus-Christ, avaient le *sentiment de leurs besoins, elles gémiraient* et parfois crieraient comme les enfants affamés sur lesquels se lamente Jérémie. Par toutes les industries et tous les sacrifices du zèle, il faut leur distribuer le pain de la vérité, qui les préparera à se nourrir de ce pain substantiellement divin dont le Sauveur a fait une des conditions ordinaires de la vie éternelle. (16) Et il faut que ce pain de la doctrine soit approprié à leur tempérament : plus fort pour les uns, plus léger pour les autres. Quels que soient les obstacles, il faut les vaincre. Si le temps accordé est trop court, il faut s'efforcer de l'étendre, avec loyauté et charité : s'il est incommode pour nous, il faut néanmoins nous en accomoder; s'il l'est pour les enfants ou pour leurs familles, il faut les encourager et les consoler; si l'on ne peut ajouter l'étude de la vérité divine aux études humaines de l'école qu'à la condition, pour Nous servir d'une expression qui a cours, de surmener l'enfant, il faut y mettre tant de paternité que l'enfant supporte volontiers, et sans détriment sérieux, ce surcroît d'application. L'expérience, espérons-le, amènera la conciliation de tous les intérêts vitaux de l'éducation française. Soyons patients, *industrieux et dévoués.* Heureux ceux d'entre vous qui reçoivent d'une école chrétienne une partie au moins des enfants qu'ils évangélisent, qui les reçoivent d'une école où l'on connaît et prie Dieu, où Jésus-Christ préside, où le Catéchisme *n'est point un livre prohibé, d'où l'on ne vient* vous entendre expliquer ses leçons qu'après les avoir apprises ! Heureuses les familles ouvrières qui jouissent de ce secours et qui, le soir, après une journée laborieuse, n'ont pas à faire silence autour du foyer et de la lampe commune, en attendant que l'écolier de dix ou douze ans, sa journée aussi terminée, ait encore étudié le chapitre du Catéchisme assigné *pour le lendemain! Mais cet avantage ne s'obtient* qu'au prix d'immenses sacrifices, et ne peut s'obtenir partout.

Quelle sera la part des bénédictions celestes destinées aux chrétiens qui ne reculent point devant ces efforts ? elle sera grande, sans contredit, très grande. Celui qui a dit : *Qui scandalise un de ces petits qui croient en moi, mieux vaudrait pour lui qu'on lui attachât une meule de moulin au cou et qu'on le précipitât à la mer*, (17) a dit aussi *: Chaque fois que vous faites quelque chose pour le petit de mes frères, c'est pour moi que vous le faites* (18) Sans doute, ces paroles s'étendent à toutes les faiblesses et à toutes les misères qui rendent l'humanité chétive ; mais quoi de plus faible que l'enfance, et si on ne l'assiste, quoi de plus misérable ? — C'est donc bien pour vous, Seigneur Jésus, que nous faisons tout ce que nous faisons pour l'enfance ! Concluons-en que la récompense spéciale que vous réservez pour ce genre de charité, ne peut être que vous-même, et qu'il n'y a pas de moyen plus sûr de vous posséder éternellement que de vous secourir dans la personne de ceux de vos frères qui sont deux fois petits dans la personne des enfants pauvres.

Encore, pour que cette œuvre par excellence des jeunes âmes ne laisse point trop à désirer, surtout dans nos localités populeuses, le zèle des prêtres de Jésus-Christ et le concours de vos aumônes, N. T. C. F. *sont-ils insuffisants* ; il y faut aussi, dans une certaine mesure, le concours de vos personnes. Ceux d'entre vous que vos pasteurs jugent convenable d'y inviter ne doivent pas décliner l'honneur de participer à l'enseignement de la doctrine sainte et de se faire catéchistes. Vous savez que le Vicaire de Jésus-Christ a plusieurs fois béni ce ministère touchant ; Nos vénérables Prédécesseurs l'auront béni sans doute ; Nous le bénissons avec une particulière effusion de cœur. Le pain spirituel est compris dans celui que le Fils de Dieu nous fait demander, par l'Oraison dominicale, à notre Père céleste. Donnez donc, pieux laïques, Vierges et Veuves ou Mères chrétiennes, donnez ce pain aux milliers d'enfants qui ne manqueraient ou qui n'en auraient pas suffisamment sans vous !

Au surplus, toutes les œuvres qui se rattachent à l'éducation chrétienne doivent être rangées parmi les œuvres capitales de notre temps. Ainsi l'ont compris, notamment, nos frères catholiques de l'Amérique du Nord, frères plus jeunes que nous, et de *qui nous* aurions peut-être beaucoup à apprendre. Profitons des libertés que nous laisse la législation de notre pays, comme ils profitent des libertés plus grandes dont ils sont heureux et fiers ; au milieu d'entraves que nous pouvons regretter, épuisons tout ce que des chrétiens respectueux des lois, mais désireux de faire servir leurs droits au bien de l'Eglise et de la France, peuvent trouver de ressources pour conserver et accroître le caractère chrétien de l'instruction, à tous les degrés et sous toutes les formes où elle se donne dans notre Patrie.

Si Nous vous recommandons, N. T. C. F., l'éducation *chrétienne de toute la jeunesse, que vous dirons*-Nous de la bienveillance et du dévouement que Nous attendons de vous pour l'éducation des futurs ministres du Seigneur ? Nous n'ignorons pas que, de votre part, ce dévoûment a devancé de loin Notre présence et Notre parole. Aussi, Notre confiance en vous, chers Coopérateurs, et en vous tous, bons Fidèles de ce diocèse, est-elle entière, absolue. Nous ne pouvions Nous abstenir toutefois, après avoir témoigné Notre intérêt pastoral à tant d'autres institutions, de traduire ici en quelques mots l'incessant souvenir de vos séminaires diocésains qui Nous suit depuis le premier jour. Vous Nous aiderez, n'est-il pas vrai ? à les *maintenir dans l'état prospère* où Nous avons la joie de les trouver, même, s'il plaît à Dieu, à les rendre de plus en plus dignes de leur haute destination et de vous. Que ceux qui ne peuvent faire autre chose pour l'éducation du Sacerdoce, prient du moins pour elle, et obtiennent de Dieu que cette source indispensable de la vie chrétienne des peuples nous demeure abondante et pure.

La prière ! Ah ! N. T. C. F., ne devons-nous pas tous y recourir sans cesse, suivant la recommandation du Sauveur (19) ; mais particulièrement aux heures difficiles ? Ne devons-nous pas insister alors plus *longuement* auprès de notre Père céleste comme Jésus le fit au jardin de Gethsémani (20) ? Ne devons-nous pas prier *sans interruption*, comme on priait dans l'Eglise de Jérusalem pendant la captivité de Pierre (21) ? Ministres du Très-Haut, redoublons donc de ferveur dans l'oblation de l'Hostie trois fois sainte et de vigilance dans le tribut des louanges *sept fois répété* (22) que nous offrons chaque jour à la majesté du Très-Haut. Vous tous et vous toutes qui, pour l'amour et le service du Seigneur, avez renoncé au monde, à ses biens et à ses consolations légitimes comme à ses frivolités et à ses vices, levez vers le Ciel vos mains pures et *pleines* de mérites, afin que le Seigneur regarde la terre, sourie à son Eglise et reconnaisse toujours sa fille aînée dans notre bien-aimée Patrie. Chrétiens, qui que nous soyons, prions pour ce diocèse, pour la chrétienté, *pour toute la famille humaine, afin que, à cette époque* où d'un continent à l'autre les membres de l'humanité se rapprochent et se mêlent si rapidement, l'union qui tend à s'y opérer soit une union de jour en jour plus chrétienne, et, enfin, — puisque le catholicisme est seul le christianisme complet — une union de plus en plus catholique.

O Notre-Dame de Fourvière, à qui, depuis Notre enfance, Nous avons constamment demandé et consacré les meilleures de Nos aspirations, et devant le sanctuaire de laquelle Nous traçons ces lignes suppliantes ; — Notre-Dame de Liesse, dont le patronage et le culte nous seront toujours chers, comme ils le sont au diocèse à qui Nous laissons, sans la dissimuler une part bien sensible de Notre cœur ; — Notre-Dame de Grâce, protectrice du diocèse auquel appartient désormais Notre vie ; — unique et auguste Mère que nous avons dans les Cieux, et qui acceptez de vos enfants des noms si divers pour la satisfaction d'une piété avide de traduire leurs sentiments multiples comme vos perfections : très sainte Vierge Marie, *soyez ici la gardienne, la directrice et* le soutien de Notre ministère ; soyez plus que jamais la patronne et la mère de votre peuple ! Ainsi *soit-il.*

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Article 1er. — Le premier Dimanche qui suivra la réception de cette Lettre Pastorale, il en sera donné lecture, ainsi que du présent Mandement, dans toutes les Eglises et Chapelles publiques de Notre Diocèse,

» Art. 2. — Ce même Dimanche, il sera célébré un Salut solennel où l'on chantera : 1° Les Litanies de la Sainte Vierge ; 2° Le verset : *Oremus pro Pontifice nostro Odone*, etc. ; et l'oraison *: Deus omnium, Ecclesiæ Clameracensi*, etc. 3° Avant la bénédiction le *Te Deum* avec le verset et l'oraison d'action de grâces.

» Art. 3. — A la Sainte Messe, les prêtres ajouteront, pendant la semaine suivante, autant que la rubrique le permettra, les collectes, secrète et post-communion n. 7, *Pro Prælatis et Congregationibus eis commissis.*

» Nous demandons aux membres des communautés religieuses, aux élèves de Nos séminaires et aux pieux fidèles de faire une communion à Notre intention.

» Art. 4. — Nous maintenons pour un an les pouvoirs et les autorisations dont jouissent actuellement MM. les Ecclésiastiques, en vertu de concessions particulières des précédentes administrations diocésaines. Dans cet intervalle, elles devront être renouvelées.»

Donné à Soissons, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire Général de l'Archevêché, le 20 juin 1889.

✠ ODON,
Archevêque de Cambrai,
Par Mandement :
A. MASSART, *Ch., Secrétaire Général.*

(1) I. Petr., V, 8.
(2) Matth., V, 13.
(3) Joann., XVII, 20.
(4) I. Cor., XIII, 5.
(5) Petr., V, 3.
(6) Act. XX, 28.
(7) Hebr., XIII, 17.
(8) Ibid.
(9) Eccl., XVII, 12.
(10) Surtout les chapitres III et IV.
(11) Matth., XXII, 37-40.
(12) II Tim., IV, 5.
(13) Psal., XI.
(14) Jerem-Threu., IV, 4.
(15) Joann, VI.
(16) Marc., IX., 31.
(17) Matth., XXV, 40.
(18) Matth., VI., 11.
(19) Luc., XVIII, 1.
(20) Luc., XXII, 43.
(21) Act. 5
(22) Ps., CXVIII, 164.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Réunion de commissions municipales. — Les 1re et 4e Commissions se réuniront le vendredi 28 juin, pour examiner les questions suivantes :

1° Mont-de-Piété ; compte administratif et gestion exercice 1888 ; budget supplémentaire de 1889. — 2° Fabrique de l'église du Sacré-Cœur, legs de Mlle Joséphine Delerue. — 3° Service medical de nuit ; projet de modification au règlement. — 4° Recette municipale ; demande d'un coffre spécial pour le dépôt des titres d'emprunt. — 5° Caisse des retraites ; secours aux enfants de feu J.-Bte Duhamel décédé secrétaire de police,

Le Triduum, célébré à la chapelle de la Visitation a attiré jeudi une foule encore plus nombreuse que la veille.

Le matin, l'enceinte de l'oratoire n'a pas désempli pendant les diverses messes qui ont été dites.

A quatre heures du soir, malgré la fatigue causée par la chaleur, une affluence extraordinaire s'est portée au couvent du boulevard de Strasbourg. La chapelle a été de beaucoup insuffisante à la contenir, près d'un tiers de l'assistance a dû rester dans la cour où les sœurs ont apporté des bancs et des chaises.

Cet auditoire extérieur est demeuré dans le plus grand recueillement pendant le sermon qu'il ne pouvait entendre, attendant patiemment le moment du salut.

Le R. P. Fristot a été écouté avec une sympathique attention. C'est que son discours a été réellement remarquable par la noblesse des sentiments et la distinction du langage. Le sujet traité était *les merveilles opérées par le Sacré-Cœur* dans les familles qui lui offrent un culte particulier.

Quels tableaux saisissants il a tracés des différentes circonstances où l'action du cœur sacré de Notre-Seigneur, se fait sentir dans le foyer domestique ! avec quelle chaleureuse onction il a dépeint les merveilleux effets de cette action irrésistible!

L'émotion soulevée dans les âmes par cette parole ardente était peinte sur tous les visages.

La consécration a été prononcée avec une ferveur émue par M. le Doyen de Notre-Dame qui officiait.

Après le salut et le cantique au Sacré-Cœur, la foule s'est retirée avec les marques d'une pieuse satisfaction, présage d'un éclat tout particulier pour la journée de clôture de ces belles fêtes.

P. B.

Une messe de prémices. — M. l'abbé Georges Piat dira sa messe de prémices en l'église de Notre-Dame de Roubaix, le mercredi 3 juillet, à dix heures et demie.

Nous apprenons que le concert d'été que la *Grande Harmonie* offre, chaque année, à ses membres honoraires est fixé au dimanche 28 juillet prochain; il se donnera dans le parc de M. le comte Mimerel.

Une adjudication pour les travaux de construction d'un aqueduc dans la rue Cadeau, au chemin vicinal ordinaire, n° 1, aura lieu le mardi 23 juillet 1889, à onze heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Roubaix.

Le devis s'élève à la somme de 7.126,04, y compris celle de 410,04 pour dépenses imprévues.

Le cautionnement à verser est de 250 fr.

Sport. — Le comité du tir aux pigeons de Roubaix organise pour le lundi 15 juillet prochain, au stand du Breucq, un nouveau concours. Les prix consisteront en médailles de vermeil, d'argent, de bronze et en bourses de 500, 300 et 100 fr.

Une descente du parquet à Roubaix. — M. du Liscouët, juge d'instruction, est venu jeudi après-midi à Roubaix. Il a entendu un grand nombre de personnes victimes d'abus de confiance *commis, il y a quelques mois, par* M. C. B... voyageur en vins et liqueurs.

M. C. B... est parti de Roubaix depuis la découverte de cette affaire et habite, croyons-nous, l'Amérique.

L'infanticide du boulevard de Beaurepaire. — On se rappelle que, lundi dernier, vers cinq heures et demie du matin, on a trouvé, au boulevard de Beaurepaire, près de l'estaminet l'*Etoile*, le cadavre d'un enfant de cinq jours, enveloppé dans du papier bleu.

La police n'a encore aucun indice sur cette affaire.

Un accident s'est produit, mercredi, vers dix heures et demie du soir, dans le peignage de M. A. Vinchon, rue du Marquisat.

Un apprenti-mécanicien, Adolphe Maton, âgé de dix-huit ans, travaillant pour la maison Devriendt, était occupé avec un ouvrier de la même maison à percer des trous dans des barres de fer qui devaient servir à faire recouvrir les arbres de transmission.

En voulant faire descendre le *foret* à l'aide de la roue qui se trouve au-dessus de la machine à *percer, le malheureux apprenti* mit la main sous la roue et celle-ci fut prise dans les engrenages.

L'index de la main droite a été broyé jusqu'à la deuxième phalange.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, il a été reconduit à son domicile, 7 rue de Lens.

Il est probable que l'amputation de ce doigt sera nécessaire.

FEUILLETON DU 29 JUIN 1889. — N° 6

JACQUES DE MORANGEAIS

Par Auguste de Barteélemy

Madame Claudiot ne se bornait même pas à laisser voir tonte sa colère contre Morangeais. Elle venait d'avoir deux ou trois fois un geste de menace qui s'était évidemment adressé à Mlle Aglaé, et Vernot remarqua que M. de Liverdun en avait paru vivement préoccupé.

Il pouvait y avoir là l'indication de quelque nouvelle énigme, dont Félix se promit bien de chercher l'explication.

Il s'en fallait que les malheureux poursuivants de Mlle Aglaé fussent au bout de leurs tribulations.

Cette bonne petite ville, bien qu'elle se fût admirablement transformée, ne pouvait encore se faire au goût des Parisiens pour les longues veillées. Dès le premier coup de minuit, la maîtresse de la maison s'empressa d'annoncer qu'avant de se retirer, on allait se reposer, un instant, des fatigues du bal, en écoutant un peu de musique.

A l'instant même, l'amoureux Nemrod, en vertu des droits que lui conférait le programme, se précipita vers Mlle Aglaé, s'empara de son bras, et, après avoir jeté, en passant, sur Morangeais le regard fatal d'un chasseur qui coucherait sa proie en joue, conduisit la belle Diane de ses rêves jusqu'au piano.

On avait choisi dans l'opéra de *Moïse* la scène émouvante où se trouve ce duo d'Aménophis et d'Anaï que le magnifique talent de Mlle Falcon faisait tant applaudir autrefois.

Le grand louvetier du département était chargé de remplir le rôle d'Aménophis ; et convaincu que le fils d'un Pharaon se devait de crier pour le moins comme quatre, il se mit aussitôt à faire trembler toutes les vitres de l'appartement. Mlle Aglaé, l'Anaï de la soirée, malgré son talent musical et le charme de sa jolie voix, avait presque toujours le malheur de rester en dehors du naturel, à force de vouloir briller. Son chant maniéré eût certainement agacé les nerfs de Rossini dans cette occasion. Mais comme ses doux regards, laissant impitoyablement de côté le sombre Aménophis, s'obstinaient à revenir avec la plus charmante coquetterie sur l'élégant Parisien, l'élégant Parisien, plus ensorcelé que jamais, proclama hautement que le talent de la diva était incomparable. Aussi le chant du louvetier n'était-il plus qu'un rauque rugissement de fureur, quand il en vint à faire entendre cette terrible menace d'*Aménophis* :

Mon cœur aspire à la vengeance.
Je ne forme plus d'autres vœux !...

Hélas ! il se voyait forcé de se l'avouer, ce beau mariage de liquidation qui seul pouvait le sauver devenait de plus en plus improbable !

Le fait est que ce soir-là, l'éblouissante Mlle Aglaé traitait bien sans façon ses adorateurs les plus assidus. Le cher baron était visiblement oublié. Qui sait même si déjà, tout à fait en dehors de son cœur, elle ne mettait pas froidement en parallèle ces deux titres de marquise et de baronne, dont le premier, incontesté, se trouverait pour ainsi dire dans la main du brillant gentilhomme angoumois, *tandis que* pour avoir la sanction problématique du second, il fallait remonter à tâtons, bien avant dans la nuit des temps, jusqu'au treizième siècle ?

Peut-être Mlle de Liverdun n'eût-elle pu se défendre d'un certain dépit, si une demi-heure ou trois quarts d'heure plus tard, grâce à quelque lorgnon magique, il lui eût été donné de pénétrer dans la pensée de son adorateur et de voir ce qu'était en train d'y devenir ce bel enthousiasme de surprise.

Jacques, pour regagner la maison de ses amis, venait de faire avec eux une assez longue promenade à pied. Il avait eu constamment la brise de mer en plein visage. Au milieu de toutes ses hyperboliques exclamations à l'endroit des ineffables perfections de la reine du bal, Vernot et sa femme s'étaient obstinés à garder un silence des plus significatifs : autant de salutaires réfrigérants qui n'avaient pas été complètement sans effet sur l'ivresse de maître Morangeais.

A peine se retrouva-t-il tout seul dans sa chambre, qu'il eut sérieusement à compter avec sa raison, son tact et son bon goût. Il se demandait ce qu'auraient dit ses clients, en le voyant agir, à ce bal, comme un franc étourneau de la basoche. Déjà le souvenir de la belle Aglaé commençait à se compliquer chez lui du souvenir beaucoup moins attrayant de cet étrange comte de Liverdun, si mal classé dans l'esprit du judicieux Vernot et dont il n'était plus guère enchanté pour sa part.

Il s'endormit donc assez mécontent de sa soirée.

On avait laissé les persiennes de sa chambre entr'ouvertes ; aussi dès les premières lueurs de l'aube, une hirondelle habituée, en quête du déjeuner de sa petite famille, crut-elle pouvoir se permettre, comme les jours précédents, de venir happer contre les carreaux de pauvres moucherons qui s'y étaient étourdiment fourvoyés. Ce petit bruit suffit pour réveiller Morangeais. Il ouvrit les yeux.

A quelques centaines de pas de la maison, des mouettes, battant l'air de leurs grandes ailes grisâtres, mêlaient leurs cris aigus au vague bruissement de la mer et aux trilles joyeux de deux ou trois rossignols, hôtes fidèles du petit jardin de Vernot. Il s'empressa de s'habiller et de courir à la fenêtre pour contempler le spectacle splendide que cette aubade originale lui annonçait, un lever de soleil en mer.

Comme il était artiste au moins autant qu'avocat, il regretta d'abord de n'avoir là ni sa palette, *ni ses pinceaux* ; mais il ne tarda pas à se rappeler que pour occuper sa matinée, il lui restait à remplir une tâche beaucoup plus facile. En priant son confrère de le remplacer devant la cour, il avait dû prendre l'engagement de lui écrire une lettre des plus détaillées sur la nouvelle installation de Vernot, sur la physionomie du pays qu'il allait habiter, sur les clients présomptifs du cher officier ministériel, etc., etc.

Il se mit donc en devoir de tenir sa promesse. Son voyage, et surtout son voyage dans l'atroce coupé dont il a été question, les précieuses indications données par Vernot, le bal et la jolie figure qu'il avait eu la sottise d'y faire, tout fut raconté avec la minutieuse exactitude d'un chroniqueur et le franc laisser-aller d'un camarade.

— « Hélas ! ajouta-t-il, après avoir bravement complété le chapitre de ses aveux, tu vois que cette respectable toque d'avocat n'a pas trop bien réussi à mûrir la tête de ton pauvre ami ! Et quelle chance, mon cher, que ce maudit enivrement n'ait pas eu le temps d'aller de la tête au cœur ! Certainement, c'est une éblouissante beauté, une beauté d'almée à distraire même un fakir en prières ! Aurais-je à te parler, sans cela, de mon ridicule enthousiasme d'hier ? Mais tant pis pour elle si le souvenir m'en revient !

» Il y a parfois dans ses beaux yeux d'étranges lueurs qui font beaucoup trop penser aux yeux de monsieur son père ! Bien peu de larmes venant du cœur ont dû trembler au bord de ces longues paupières qu'elle s'entend si merveilleusement à faire manœuvrer ! Et quand je pense que j'ai pu écouter avec admiration ces riens prétentieux, — centième édition pour le moins de quelque fade roman du jour ! — quand je pense surtout que j'ai pu applaudir ainsi à ce chant ! Et cela parce que, oublieuse à la fois et des déchirements de son âme et des maux d'Israël, cette coquette Anaï daignait faire sur moi l'essai de ces regards langoureux dont elle venait d'étudier devant sa glace le triomphant effet, à l'intention de n'importe qui !

» Poésie de poëme et non poésie de la vie ! », a dit quelque part Richter, en parlant de je ne sais plus quelle femme. Et, ma foi ! je suis bien près de le penser et de le dire à mon tour, en songeant à ma belle d'hier soir.

» C'est une véritable étude que je viens de faire aux dépens de mon amour-propre. En vérité, c'est à se demander si quelque méchante fée n'a pas voulu se donner le malin plaisir de me jeter un sort ! Les paysans d'ici soutiennent qu'on en voit encore, la nuit, dans les clairières de la forêt voisine !

(A suivre.)

Auguste de Barthélemy